

finances **News** HEBDO

PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Directeur de la publication : Fatima Duriaghil

Spécial
Développement durable

Le renouvelable couvre 20% des besoins en énergie électrique



Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable

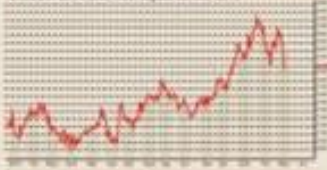
Où en est le Maroc ?

◆ Le bilan de la transition énergétique du Royaume plus de trois ans après la COP22.

P. 24 à 59

POINT BOURSE HEBDO

Évolution de l'indice MSCI depuis Janvier 2019



Premiers effets du Covid-19 ?

La baisse s'est accélérée lundi et mardi sur fond d'appréhension liées à l'épidémie du Covid-19. Les premiers effets du virus restent pour l'heure imprécis, mais l'inquiétude a aussitôt gagné le marché actions.

P. 9

Label'Vie

Toujours plus de mètres carrés

Le groupe poursuit son développement à toute vitesse, dans un marché de la distribution moderne qui recèle encore beaucoup de potentiel.

P. 13



ASSURANCE VIE

L'épargne en unités de compte, une alternative

Les assureurs font face à la baisse prolongée des taux. Les contrats en unités de compte permettent un investissement multisupport, avec une dose de risque adaptée au profil de l'épargnant.

P. 10

Attijariwafa bank

Nouvelle organisation, nouveau cap



Mohamed El Kettani, PDG du Groupe Attijariwafa bank

P. 11

Sahara marocain

Indigestion algérienne

Deux nouvelles représentations diplomatiques ouvertes dans les provinces du Sud. Pressions, menaces, viles manœuvres... Alger broie du noir.

P. 54



Entretien

«20% des besoins en énergie électrique couverts par les énergies renouvelables»

- ◆ Les énergies renouvelables ont permis de réduire la dépendance énergétique du Maroc de 98% en 2008 à 91,7% en 2019.
- ◆ Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable, fait le point.

Propos recueillis par M. Diaa

Finances News Hebdo : Le Maroc est-il sur la bonne voie pour réduire substantiellement sa dépendance énergétique ?

Aziz Rabbah : Afin de développer son modèle énergétique, le Maroc s'est engagé dans un processus de transition énergétique depuis 2009, suite aux Hautes Orientations Royales, pour à la fois développer les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'intégration régionale. Notre objectif est d'optimiser notre mix électrique autour de choix technologiques fiables et compétitifs, en combinant les différentes technologies offertes dans le domaine des énergies renouvelables. Ainsi, le Maroc prévoit de dépasser 52% de la puissance électrique installée à partir de sources renouvelables et à réduire la consommation d'énergie de 20% à l'horizon 2030.

Aujourd'hui, une capacité de 3.700 MW de source renouvelable est déjà en service composée de 710 MW d'énergie solaire, 1.220 MW d'énergie éolienne et 1.770 MW d'énergie hydroélectrique, la part des énergies renouvelables à environ 34% de la puissance électrique installée. Portant ainsi la part des énergies renouvelables dans la capacité installée à environ 34%, contribuant de 20% dans le mix électrique national.

Ce qui a permis de contribuer à la réduction de notre dépendance énergétique de 98% en 2008 à 91,7% en 2019. Les énergies renouvelables aujourd'hui contribuent déjà à satisfaire le un cinquième de nos besoins en énergie électrique.

F.N.H. : Selon vous, les énergies renouvelables que le Maroc promeut sont-elles assez compétitives par rapport aux énergies fossiles ?

A. R. : La croissance des capacités développées et la baisse des coûts technologiques ont permis d'améliorer le rendement des investissements dans le secteur photovoltaïque.

Cette diminution s'explique par les avancées technologiques réalisées chaque année sur le rendement des panneaux et sur l'industrialisation des procédés de fabrication, mais aussi par les gains d'échelle que réalisent les industriels



grâce à la montée en puissance des marchés mondiaux.

Le Maroc dispose d'un potentiel considérable en énergie éolienne, estimé à 25.000 MW en on-shore et 250.000 MW en off-shore et le potentiel solaire est estimé à 20.000 MW, avec un ensoleillement de plus 3.000 heures par an et une irradiation moyenne de près de 6,5 kWh/m²/jour. L'importance de ce potentiel permet d'améliorer la compétitivité des technologies renouvelables par rapport aux sources fossiles. Vu que la rentabilité économique des projets des énergies renouvelables dépend principalement des caractéristiques du gisement disponible.

A titre d'exemple, le Maroc a commencé la construction du premier parc éolien (parc éolien Midelt) dans le cadre du Projet éolien intégré comportant cinq parcs éoliens cumulant 850 MW et visant à produire le kWh à un prix considéré comme très compétitif dans la filière éolienne.

F.N.H. : L'atteinte de l'objectif de 52% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2030 nécessitera un effort d'investissement conséquent. Quelles sont les mesures prises par votre ministère afin d'accroître l'attractivité du

secteur des énergies renouvelables au Maroc par les investisseurs privés ?

A. R. : De par ses atouts économiques et géopolitiques, le Maroc a toujours séduit les investisseurs étrangers comme en témoigne son indice d'attractivité aux IDE en Afrique, 2^{ème}, ainsi que son classement dans le «Doing business». A cet égard, nous avons constaté un réel engouement pour le secteur de l'énergie et plus particulièrement celui des énergies renouvelables.

A titre indicatif, plusieurs sociétés provenant de plus de 12 pays environ sont déjà présentes sur le marché marocain, et plusieurs dizaines sont en cours d'installation.

Pour aller encore plus loin, d'autres mesures sont en cours de mise en œuvre pour renforcer davantage l'attractivité de ce secteur, notamment par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire régissant les énergies renouvelables.

Un projet de loi d'amendement de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables est déjà déposé au Secrétariat général du gouvernement, il vise le renforcement de la transparence, la simplification des procédures d'autorisation et l'amélioration de la «bancabilité» des projets.

La mise en place d'un cadre législatif et réglementaire dédié à l'autoproduction en vue de donner aux consommateurs la possibilité de produire une partie ou la totalité de leurs besoins en énergie électrique est en cours.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre susmentionnée, il y a lieu de souligner la modernisation du système électrique national pour améliorer l'intégration et la gestion prévisionnelle de la production renouvelable.

A cela s'ajoute le renforcement du réseau électrique national de transport et de distribution par un investissement d'environ 6 milliards de DH à l'horizon 2023 permettant d'évacuer une capacité renouvelable de 2.600 MW. A cet égard, nous venons de lancer un appel à manifestation d'intérêt portant sur un programme d'environ 400 MW, visant à accélérer le développement de projets solaires photovoltaïques par le privé dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables. Ce programme porte sur une dizaine de sites pouvant accueillir une capacité de 40 MW, qualifiés et équipés, avec l'accès au réseau, à développer en lot de 5 à 20 MW. ◆

Aujourd'hui, une capacité de 3.700 MW de source renouvelable est déjà en service.